

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

Service de santé universitaire Université de Poitiers

[#]

Etudiants étrangers : Visa long séjour étudiant / titre de séjour

Pour obtenir votre visa long séjour étudiant :

Les étudiants étrangers hors Europe obtiennent le certificat médical attestant de leur aptitude au séjour en France après un examen médical de contrôle et de prévention.

Vous pouvez obtenir un [Visa Long Séjour valant Titre de Séjour](#) [

http://www.ofii.fr/visa_long_sejour_titre_de_sejour_193/visa_de_long_sejour_dispensant_de_la_demande_de_titre_de_sejour_915.htm] (VLS/TS) en préfecture. Le visa « validé » par l'O.F.I.I. (dans les 3 mois de votre entrée en France) ouvre les mêmes droits que le titre de séjour qu'il remplace.

Prenez donc rapidement contact avec l'[Office Français de l'Immigration et de l'Intégration](#). [

http://www.ofii.fr/qui_sommes-nous_46/ou_nous_trouver_mieux_-_flash_933.html?recalcul=oui]

Vous recevrez ensuite une convocation adressée par l'O.F.I.I. vous indiquant la date et le lieux de votre rendez-vous de visite médicale.

En cas de changement d'adresse, pensez à le signaler à l'O.F.I.I.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr